

HÔTEL DES VENTES DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY



CONDITIONS GENERALES D'ACHAT

Les photographies reproduites dans le catalogue ou sur le site interenchères n'ont pas de valeur contractuelle, **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se réserve la possibilité de modifier la proportion des objets pour des questions de mise en page dans les catalogues.

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions. **L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir des rapports sur l'état des lots.

Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou des annonces verbales ne sont que l'expression par **l'Hôtel des ventes de la Vallée de Montmorency** de sa perception du lot mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

Les indications données par **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert.

L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs l'examen des pièces présentées.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie.

LA VENTE

En vue d'une bonne organisation des ventes, les acquéreurs potentiels sont invités à se faire connaître auprès de **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency**, avant la vente, afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency se réserve de demander à tout acquéreur potentiel de justifier de son identité ainsi que de ses références bancaires.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency se réserve d'interdire l'accès à la salle de vente tout acquéreur potentiel pour justes motifs.

Toute personne qui se porte enchérisseur s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tous impôts ou taxes qui pourraient être exigibles.

Tout enchérisseur est censé agir pour son propre compte sauf dénonciation préalable de sa qualité de mandataire pour le compte d'un tiers, acceptée par **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency**.

Le mode normal pour enchérir consiste à être présent dans la salle de vente. Toutefois **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** pourra accepter gracieusement de recevoir des enchères par téléphone d'un acquéreur potentiel qui se sera manifesté avant la vente.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency ne pourra engager sa responsabilité notamment si la liaison téléphonique n'est pas établie, est établie tardivement, ou en cas d'erreur ou d'omission relatives à la réception des enchères par téléphone.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir qui lui auront été transmis avant la vente et que **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** aura acceptés.

Si **l'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency** reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency ne pourra engager sa responsabilité notamment en cas d'erreur ou d'omission d'exécution de l'ordre écrit.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis.

L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

L'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve, éventuellement stipulé.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « adjudgé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

L'adjudicataire ne pourra obtenir la livraison du lot qu'après règlement de l'intégralité du prix.

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

**LA VENTE EST FAITE AU COMPTANT. LES FRAIS EN SUS DES ENCHERES SONT DE 24%.
Pour les lots achetés en « Live » il faut ajouter 3,60%. Quant aux frais judiciaires il sont de 14,40%**

**PAIEMENT PAR CHEQUE, ESPECES OU CARTE BANCAIRE DONT AMEX
POUR UN ORDRE D'ACHAT ECRIT OU POUR ENCHERIR PAR TELEPHONE, VOTRE DEMANDE DOIT NOUS ÊTRE PARVENUE
48H AVANT LA VENTE ACCOMPAGNEE D'UN CHEQUE LIBELLE AU NOM DE L'HÔTEL DES VENTES DE LA VALLEE DE
MONTMORENCY.**

PAS D'ENCHERES POSSIBLES A 1€, 2€, 3€ ou 4€.

SI VOUS DESIREZ UNE EXPEDITION OU UNE LIVRAISON :

merci de faire suivre votre bordereau par mail :

A la sté MBE 2538 mbe2538@mbefrance.fr (mr Joël ROMAN) qui établira un devis pour votre envoi, à charge pour vous de régler directement les frais d'expédition.

POUR LES OBJETS ENCOMBRANTS A LIVRER SUR PARIS ET RP :

« Renard Courses » 01.40.09.00.03 / renard.courses@orange.fr (uniquement Paris et RP)

*** * Jules & Jim : 06.24.40.54.74 (uniquement Paris et RP)**

**LES MEUBLES ET OBJETS ADJUGES ET PAYES SERONT GARDIENNES GRATUITEMENT PENDANT LES 10 JOURS QUI SUIVRONT LA VENTE, PASSE CE DELAI DES FRAIS SERONT IMPUTES :
5 euros par jour et par objet et les lots seront déposés en garde-meubles.**

SI LES MEUBLES OU OBJETS NE SONT PAS RETIRES PAR L ACHETEUR ALORS QUE LE COUT DU GARDIENNAGE ATTEINT DESORMAIS LE PRIX D'ADJUDICATION , L'OPERATEUR DE VENTE EST EXPRESSEMENT AUTORISE A LES REMETTRE EN VENTE, L'ACHETEUR LUI DONNANT A CETTE FIN ET PAR LES PRESENTES, REQUISITION DE VENTE,

LA VENTE SE FERA SANS PRIX DE RESERVE

L'OPERATEUR EST EXPRESSEMENT AUTORISE A PRELEVER SUR CE PRIX DE VENTE LE MONTANT DES FRAIS VENDEURS ET CELUI DES FRAIS DE GARDIENNAGE, LE SOLDE REVENANT AU PROPRIETAIRE , ICI VENDEUR,

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

NOTICE D'INFORMATION

« L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Preneurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »), souhaitant se prémunir contre les

Hôtel des ventes de la vallée de Montmorency . 77 rue Cauchoix 95170 Deuil-la-Barre. Tél : 01 34 05 00 77 - Fax : 01 34 12 70 27

impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency, Valérie REGIS, Commissaire-Preneur pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS. L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

« L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par** « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur : par écrit auprès de « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Preneurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur **de tout changement concernant ses coordonnées de contact.**

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de « L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS. »

« L'Hôtel des Ventes de la Vallée de Montmorency » / Valérie REGIS, Commissaire-Preneur a recours à la plateforme TEMIS opérée par la société Commissaires-Preneurs Multimédia, aux fins de gestion du recouvrement des Bordereaux impayés. Dans ce cadre, en cas de retard de paiement, les données à caractère personnel relatives aux enchérisseurs, ou leurs représentants, (notamment identité et coordonnées des enchérisseurs, informations relatives à la vente, bordereaux) sont susceptibles d'être communiquées à CPM aux fins de gestion du recouvrement amiable de créance. CPM intervient en qualité de sous-traitant au sens du Règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016). »

